

Djemila Benhabib

En Algérie, tout reste à faire, surtout pour les femmes

L'histoire s'est remise en marche dans le pays, se réjouit l'écrivaine. Si construire un monde nouveau y est possible, elle appelle à « commencer par le début » : abroger un code de la famille qu'elle juge archaïque

Je me suis soudainement remise à rêver. Rêves effrénés. *Rêves en désordre*, titre d'un célèbre poème de Bachir Hadj Ali, ruminé à maintes reprises, scrutant l'horizon, espérant un signe, un souffle, une caresse, un rire, un cri... collectif. La fin de l'écrasement. On y est ! Ces manifestations populaires, grandioses, joyeuses et pacifiques, d'un bout à l'autre du pays ainsi que dans les diasporas sont porteuses d'un immense espoir.

Ce fut le cas en 1988 avec l'amorce de l'aventure démocratique. Plus de vingt ans avant les fameux « printemps arabes » de 2011. C'était une première ! Nous nous sommes mis à vivre frénétiquement après vingt-sept ans de parti unique et de télévision unique.

Tant de verrous avaient sauté ! Tenir un simple journal entre ses mains, « un vrai », relevait d'un bonheur intense. La presse écrite indépendante est née de cette volonté de liberté, avec des moyens dérisoires. Il suffisait d'être trois pour lancer un parti politique. Une soixantaine vit le jour entre 1989 et 1991. Découvrir la liberté d'association, le multipartisme et la liberté d'expression nous donna le tournis.

Mais le désir de démocratie s'est brusquement crispé. L'expérience s'est figée. Le

Front islamique du salut, un « parti-Dieu », et ses milices armées, déclarèrent la démocratie sacrilège. C'était Daech [acronyme arabe de l'organisation Etat islamique]

avant le temps.

L'armée siffla la fin de la partie et reprit les rênes du pouvoir. Nous venions de trébucher. Ce face-à-face se déroula à huis clos dans l'indifférence du monde. Plus de 150 000 morts, un exode massif d'universitaires et de cadres, des institutions fragilisées et un peuple ô combien traumatisé. Certes, les conséquences auraient pu être encore plus dramatiques. Surtout, lorsqu'on jette un œil sur la région : la Libye est morcelée depuis l'ingérence française de 2011, l'Irak défiguré depuis l'invasion anglo-américaine de 2003 et que dire de la Syrie, en lambeaux, prisonnière de rivalités régionales et internationales ?

Revenons à l'Algérie. Lorsqu'arrive au pouvoir le président Abdelaziz Bouteflika,

en 1999, le pays est déjà engagé dans la lutte contre le terrorisme islamiste. Pendant vingt ans, il règne en maître, pendant que nous marchons à pas prudents.

Certes, des escarmouches ont éclaté. En réalité, les troubles sociaux n'ont jamais cessé. Leurs impacts étaient néanmoins sectoriels, régionaux, rarement de portée

nationale et générale. Il faut dire que, durant toutes ces années, le régime a acheté la paix sociale en distribuant la rente des hydrocarbures. Avec un prix du baril de pétrole grimant jusqu'à 140 dollars en 2008, les caisses débordaient. Aujourd'hui, le cours est en dessous de 60 dollars.

Aujourd'hui aussi, 70 % de la population a moins de 40 ans, et il est plus que temps de passer le flambeau aux jeunes générations. L'histoire, qui se remet en marche malgré une mémoire endolorie qui aurait refroidi les esprits les plus combattifs, nous rappelle un principe fondamental de la condition humaine : rien n'est écrit d'avance.

En porte-à-faux avec la Constitution

Expression que l'on peut aisément compléter par une autre : tout reste à faire. Surtout pour les femmes. Ecartelées entre deux statuts : l'un défini par la Constitution faisant d'elles les égales des hommes et l'autre par le code de la famille (1984), les plaçant sous la tutelle du père et du mari. Il y a dans ce rapport aux femmes toutes les ambiguïtés de l'Algérie, liée de manière intime à son refus d'assumer de plain-pied la modernité politique, c'est-à-dire de définir la nature politique de l'Etat hors du religieux.

En effet, l'article 2 de la Constitution consacre l'islam religion de l'Etat. Par ailleurs, cette même constitution enchâsse le principe d'égalité devant la loi. Le code de la famille, pièce législative maîtresse en matière de droit familial, s'inscrit donc en porte-à-faux avec la Constitution. Ce code, conçu en fonction des canons de la charia, instaure la primauté de l'époux sur l'épouse, obligée de recourir à un tuteur pour contracter son mariage.

L'époux est le seul détenteur de l'autorité parentale. L'injonction est faite à l'épouse d'obéir à son mari et de respecter ses parents et ses proches. Le mariage est déclaré

nul si l'apostasie du conjoint est établie. Une musulmane ne peut épouser un

non-musulman. Le droit successoral est soumis aussi aux dispositions de la charia, introduisant une inégalité entre les enfants héritiers en fonction du sexe. Sont reconnues la polygamie et la répudiation.

Pour les femmes, l'affrontement est partout : avec l'Etat, dans la société, dans la rue, au travail et au sein de la famille. Autour d'elles, se cristallisent tous les antagonismes. A travers leur condition se joue le devenir de l'Algérie.

Au début des années 1990, ce sont encore les femmes qui tiennent tête aux islamistes. Hassiba Bouimerka devient championne du monde 1991 et championne olympique 1992 du 1500 mètres. Les barbus rêvent de nous voiler. Elle court en short. La quête des femmes est longue, voire interminable.

Ce code qui se lit comme le long supplice d'une régression collective doit disparaître. Un monde nouveau est possible. Il suffit d'y travailler. Alors commençons par le début : abroger le code de la famille. Restons ouverts à cette musique de l'égalité ! Nous avons tout à y gagner comme peuple, comme société et comme Etat. ■

Djemila Benhabib est écrivaine.

Elle a notamment publié « *Ma vie à contre-Coran* » (VLB, 2009), « *L'Automne des femmes arabes* » (H&O, 2013) et, avec l'écrivain algérien Boualem Sansal, « *Après Charlie. Laïques de tous les pays, mobilisez-vous !* » (H&O, 2016)



**AUTOUR D'ELLES
SE CRISTALLISENT
TOUS LES
ANTAGONISMES.
À TRAVERS LEUR
CONDITION SE
JOUÉ LE DEVENIR
DE L'ALGÉRIE**